

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT

Réunis ce matin à l'Assemblée Nationale, les Députés membres des partis politiques de l'opposition portent à l'attention de l'opinion nationale et internationale ce qui suit :

- 1- Depuis quelques semaines, des partis politiques dits de l'opposition, des associations et des activistes ont envahi la toile pour interpeller les Députés de l'opposition et leur demander de démissionner de leur mandat ;
- 2- A l'appui de cette démarche aux allures d'injonction, ils affirment que le mandat de l'Assemblée nationale a pris fin depuis juin 2015 et qu'en conséquence les Députés exercent dans l'illégalité et l'illégitimité.

Les Députés de l'opposition soutiennent qu'il est superfétatoire d'utiliser de tels arguments à des fins inavouées et renvoient leurs détracteurs aux articles 107 et 113 de la Constitution (« tout mandat impératif est nul et de nul effet ») et à la Loi constitutionnelle N°11/2015 (« la 3^{ème} législature est prorogée jusqu'à la mise en place d'une nouvelle Assemblée nationale élue »).

En conclusion de ce qui précède, les Députés de l'opposition pensent que le débat, dans la forme et le fond, est totalement biaisé et mal posé. Leur présence à l'Assemblée nationale, bien qu'ils ne représentent que le sixième des effectifs, est utile et nécessaire, dissuasive et salutaire.

Les Députés de l'opposition conviennent que le vrai débat est celui de l'organisation d'élections législatives le plus tôt que possible et que l'argument financier est fallacieux. Ils en appellent à toutes les forces socio-politiques de se mobiliser pour exiger du gouvernement dont c'est la mission, d'organiser rapidement des élections démocratiques et de veiller qu'à l'avenir, toutes les échéances électorales soient scrupuleusement respectées, conformément à la Constitution.

N'Djaména, le 20 juin 2017

Pour les Députés de l'opposition parlementaire

Le Chef de l'opposition politique



Saleh KEBZABO